

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
1^{re} assemblée publique du conseil d'administration, 2 avril 2004

Procès-verbal de la première (1^{re}) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 2 avril 2004 à 10h00, à l'Hôtel de Ville de Shawinigan.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Représentant, Développement social et communautaire
Mme Hélène Arseneau	Représentante, Loisir, culture et tourisme
Mme France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Jean-Yves Laforest	Représentant, Éducation et main-d'œuvre
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Mme Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
Mme Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Jean-Denis Leduc	Représentant, Enseignement supérieur et R&D
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac
M. Raynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Christian Savard	Représentant, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Claude Trudel	Représentant, Agroalimentaire et forêt

ABSENCES :

M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

Mme Denise Béchar	Agente de communication, CRÉ
M. Daniel Blain	Conseiller en développement régional, MDÉRR-Mauricie
Mme Noëlla Champagne	Députée de Champlain
M. Alain Croteau	Représentant, Député de Trois-Rivières
M. Robert De Nobile	Directeur régional, MDÉRR-Mauricie
M. Jean Morasse	Directeur général, CRÉ
M. Laurent Paré	Représentant, Députée de Maskinongé
M. Claude Pinard	Député de Saint-Maurice

Le président intérimaire de la CRÉ, monsieur André Landry, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, monsieur André Landry, président intérimaire, souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/04-05-01-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de monsieur Jules Paquin, appuyé par madame Lise Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Remerciements
3. Adoption des comptes rendus des rencontres du 19 mars 2004 et du 25 mars 2004
4. Correspondance
5. Règlements généraux → **RÉSOLUTION**
6. Identification des sièges pour la société civile → **RÉSOLUTION**
7. Nomination des représentants de la société civile → **RÉSOLUTION**
8. Élection du président et des officiers
9. Représentativité et droits de votes → **RÉSOLUTION**

10. Comité de transition → **RÉSOLUTION**
11. Développement
 - 11.1 Rappel des mandats
 - 11.2 Plan quinquennal
 - 11.3 Représentation
 - 11.4 Ententes spécifiques (Développement social, Enfance-famille)
 - 11.5 Participation / soutien à des tables de travail → **RÉSOLUTION**
 - 11.6 Fonds de diversification → **RÉSOLUTION**
 - 11.7 Dossiers à court terme
 - ✓ Commission Coulombe → **RÉSOLUTION**
 - ✓ Organismes de planification et développement : évaluation
 - ✓ Derniers dossiers du CRDM
12. Questions administratives
 - 12.1 Demande d'avis juridique relatif au transfert du personnel → **RÉSOLUTION**
 - 12.2 Résolution de subrogation → **RÉSOLUTION**
 - 12.3 Résolution du 25 mars 2004 relative à la période de transition → **RÉSOLUTION**
 - 12.4 Résolution du 25 mars 2004 relative à l'autorisation de dépenses ainsi que certaines démarches administratives → **RÉSOLUTION**
 - 12.5 Personnel : identification des besoins
 - 12.6 Ouverture de comptes → **RÉSOLUTION**
 - 12.7 Report de vacances → **RÉSOLUTION**
 - 12.8 Délégation de gestion → **RÉSOLUTION**
13. Points d'information
 - 13.1 Formation des administrateurs
 - 13.2 Rencontres du CA de la CRÉ
 - 13.3 Forum régional « Briller parmi les meilleurs »
14. Période de questions
15. Prochaine rencontre et remerciements
16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-02

REMERCIEMENTS

SUR PROPOSITION de monsieur Yves Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Paul Diamond, il est résolu que la CRÉ remercie et témoigne sa reconnaissance aux bénévoles qui ont travaillé, au cours des dernières années, au sein des différentes instances du Conseil régional de développement de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-03

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 19 MARS 2004 ET DU 25 MARS 2004

SUR PROPOSITION de monsieur Yves Lévesque, appuyé par madame Hélène Arseneau, il est résolu d'adopter les comptes rendus des rencontres du 19 mars 2004 et du 25 mars 2004 tels que déposés. Il est précisé que ces rencontres ont eu lieu avant l'entrée en vigueur de la loi instituant les CRÉ, soit le 1^{er} avril 2004.

CA/04-05-01-04

CORRESPONDANCE

Dépôt des lettres suivantes :

- Du Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées, région Mauricie, au nom de la Table sectorielle personnes handicapées, en date du 24 mars 2004, faisant état de leur inquiétude face au devenir de leur structure de concertation régionale.
- De l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec, pour le Consortium en développement social de la Mauricie, en date du 30 mars 2004, visant à sensibiliser la CRÉ à la volonté des

partenaires de l'Entente spécifique en développement social de la Mauricie à poursuivre la démarche de partenariat.

- Du Conseil régional des partenaires du marché du travail, en date du 31 mars 2004, faisant état de sa déception quant au jumelage des sièges Éducation et Main-d'œuvre et réitérant son intérêt à participer à la CRÉ.
- Du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, en date du 31 mars 2004, une lettre adressée à la CRÉ et une autre au CRD, faisant état de modalités relatives à la transition du Conseil régional de développement et de la Conférence régionale des élus.

CA/04-05-01-05

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – RÉOLUTION

Résolution relative à certains items des règlements généraux de la CRÉ de la Mauricie

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie n'a pas encore adopté ses règlements généraux;

CONSIDÉRANT que, à ce moment-ci, la CRÉ de la Mauricie doit prendre un certain nombre de décisions qui réfèrent habituellement aux règlements généraux, dont la nomination des officiers et la constitution d'un comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Paul Diamond, appuyé par monsieur Yves Lévesque, d'adopter, séance tenante, les règlements généraux suivants :

Désignation des officiers

Les officiers de la CRÉ de la Mauricie sont le président, le 1^{er} vice-président, le 2^e vice-président, le secrétaire et le trésorier. Ces officiers sont choisis parmi et par les membres du conseil d'administration.

Comité exécutif

Le comité exécutif de la CRÉ de la Mauricie est constitué des cinq officiers et d'un autre administrateur choisi parmi et par les membres du conseil d'administration.

Quorum (pour le CA)

Le nombre minimum de présences exigé pour que l'assemblée puisse valablement délibérer et prendre une décision est fixé à 50 % des membres.

Forum de la société civile

La CRÉ de la Mauricie reconnaît le forum de la société civile comme une de ses instances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-06

IDENTIFICATION DES SIÈGES POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE – RÉOLUTION

Résolution relative à l'identification des sièges pour la société civile

CONSIDÉRANT que la Loi 34 indique que la Conférence régionale des élus de la Mauricie doit nommer à son conseil d'administration un maximum de six membres additionnels, choisis après consultation des organismes qu'elle considère représentatifs, et qui sont notamment issus des milieux de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science;

CONSIDÉRANT la proposition adressée au conseil provisoire de la CRÉ-Mauricie par le Forum socioéconomique, qui regroupe les membres sectoriels de l'assemblée générale du CRD, à l'égard de la représentativité de la société civile au sein de la CRÉ-Mauricie ;

CONSIDÉRANT qu'à partir de cette proposition, le Conseil provisoire a identifié, pour assurer la représentation des milieux socioéconomiques, les sièges suivants : Industrie/commerce/développement coopératif, Agroalimentaire/forêt, Enseignement supérieur/recherche et développement, Loisir/culture/tourisme, Éducation/main-d'œuvre et Développement social et communautaire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Elzéar Lepage, appuyé par madame France Beaulieu,

- de nommer au Conseil d'administration de la CRÉ-Mauricie six membres additionnels, représentant les milieux socioéconomiques aux sièges Industrie/commerce/développement coopératif, Agroalimentaire/forêt, Enseignement supérieur/recherche et développement, Loisir/culture/tourisme, Éducation/main-d'œuvre et Développement social et communautaire;
- que la durée du mandat de ces six représentants additionnels soit d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-07

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE – RÉSOLUTION

Résolution relative à la nomination des représentants de la société civile

CONSIDÉRANT les six sièges de la CRÉ-Mauricie attribués à des membres additionnels représentant les milieux socioéconomiques;

CONSIDÉRANT la proposition adressée par le Forum socioéconomique au Conseil provisoire de la CRÉ-Mauricie quant aux représentants à être désignés pour occuper ces sièges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par madame Lise Landry,

- de nommer les membres additionnels suivants : monsieur Christian Savard au siège Industrie/commerce/développement coopératif, monsieur Claude Trudel au siège Agroalimentaire/forêt, monsieur Jean-Denis Leduc au siège Enseignement supérieur/recherche et développement, madame Hélène Arsenau au siège Loisir/culture/tourisme, monsieur Michel Angers au siège Développement social et communautaire et monsieur Jean-Yves Laforest au siège Éducation/main-d'œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-08

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES OFFICIERS

L'appel de propositions est lancé.

Monsieur André Landry est proposé par monsieur Claude Trudel, appuyé par monsieur Jean-Paul Diamond, pour le poste de président.

Monsieur Réjean Gaudreault est proposé par monsieur Elzéar Lepage, appuyé par madame Lise Landry, pour le poste de 1^{er} vice-président.

Aucun poste n'est précisé pour les propositions subséquentes.

Madame Lise Landry est proposée par monsieur Yves Lévesque, appuyé par monsieur Jules Paquin.

Monsieur Michel Angers est proposé par monsieur Jean-Denis Leduc, appuyé par monsieur Claude Trudel.

Madame Jocelyne Elliott Leblanc est proposée par monsieur Jean-Paul Diamond, appuyé par monsieur Christian Savard.

Madame Hélène Arseneau est proposée par monsieur Jean-Yves Laforest, appuyé par monsieur Claude Trudel.

Aucune autre proposition n'étant faite, chacun est élu par acclamation. C'est à la première rencontre du comité exécutif que seront attribués les postes restants.

CA/04-05-01-09

REPRÉSENTATIVITÉ ET DROITS DE VOTE – RÉSOLUTIONRésolution relative à la représentativité
de la Ville de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT que les principales responsabilités confiées actuellement à la « Conférence régionale des élus de la Mauricie » par le gouvernement du Québec s'articulent autour d'un mandat de concertation, de coordination et de planification pour assurer le développement de l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser ce mandat, la « CRÉ – Mauricie » disposera, pour l'exercice financier 2004-2005, de ressources financières équivalentes à ce que le « Conseil régional de développement de la Mauricie » avait droit pour l'exercice financier 2003-2004, soit un montant de 1 457 371,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un membre du conseil d'administration de la « CRÉ – Mauricie » n'a droit qu'à une voix lors d'un vote, et ce, peu importe le nombre de citoyens qu'il représente;

CONSIDÉRANT qu'en raison de sa population plus élevée, la Ville de Trois-Rivières a demandé d'augmenter le nombre de voix dont disposeront les deux membres qui la représenteront lors d'une prise de décision par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que, malgré sa demande, la Ville de Trois-Rivières a accepté que les deux membres qui la représenteront au sein du conseil d'administration n'aient droit qu'à une voix chacun;

CONSIDÉRANT que celle-ci est actuellement la seule grande ville du Québec à avoir accepté une telle représentation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par monsieur Michel Angers,

- que chaque membre ayant droit de voter au sein du conseil d'administration de la « CRÉ – Mauricie » n'ait droit qu'à une seule voix.
- que la participation financière d'une municipalité au déficit d'opération de la « CRÉ – Mauricie » ou toute autre contribution municipale soit proportionnelle au nombre de voix dont ses représentants disposent au sein du conseil d'administration.
- que toute décision visant à accepter la délégation d'un pouvoir ou d'une responsabilité du gouvernement, ou de l'un de ses ministères ou organismes, soit prise selon le principe de la double majorité, c'est-à-dire que les voix exprimées doivent être majoritairement positives et le total des populations attribuées aux membres qui ont exprimé des voix positives doit équivaloir à plus de la moitié du total de la population du territoire sur lequel la « CRÉ – Mauricie » a juridiction;
- que le principe de cette résolution soit intégré dans les règlements généraux de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-10

COMITÉ DE TRANSITION – RÉOLUTIONRésolution relative à la constitution
d'un comité de transition CRD-CRÉ

CONSIDÉRANT que le passage du CRD à la CRÉ implique une multitude de questions administratives;

CONSIDÉRANT qu'il serait fastidieux de traiter, en grand groupe, ces questions administratives;

CONSIDÉRANT que les deux organismes souhaitent que le passage du CRD à la CRÉ se fasse de la façon la plus harmonieuse possible;

IL EST PROPOSÉ par madame France Beaulieu, appuyée par monsieur Jules Paquin,

- qu'un comité de transition soit constitué pour traiter l'ensemble des questions administratives induites par le passage du CRD à la CRÉ;
- que ce comité soit formé de deux représentants élus de chacun des deux organismes, accompagnés de leur soutien technique respectif;
- que ce comité transmette, pour information ou résolution, tout acte administratif afférent au processus de passage du CRD à la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-11

DÉVELOPPEMENT**Rappel des mandats**

Le président fait lecture des mandats de la CRÉ comme suit :

- Évalue les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;
- Favorise la concertation des partenaires dans la région;
- Donne, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région;
- Établit un plan quinquennal de développement définissant les objectifs généraux et particuliers de développement de la région;
- Peut conclure également, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour l'exercice des pouvoirs et des responsabilités découlant de l'entente à intervenir avec le gouvernement du Québec;
- Exécute tout autre mandat que lui confie le ministre.

Plan quinquennal

Le président précise que l'Entente cadre de développement de la région de la Mauricie 2000-2005 est effective et la CRÉ fonctionnera sous ce régime jusqu'à ce que le plan quinquennal soit adopté.

Représentation

La CRÉ devra statuer, au cours des prochaines semaines, sur ses représentations au sein d'organismes de la région, notamment au sein des organismes où le Conseil régional de développement de la Mauricie avait délégué un représentant, c'est-à-dire : Groupe Énergie, Fondation communautaire du Saint-Maurice, Comité ACCORD, Fonds de solidarité FTQ, Musée québécois de culture populaire, Technopole Vallée du Saint-Maurice, Réseau de développement agroalimentaire de la Mauricie, Forum Jeunesse Mauricie, Réserves fauniques Mastigouche et Saint-Maurice.

Ententes spécifiques (Développement social, Enfance - famille)

Deux ententes spécifiques ont pris fin le 31 mars 2004 et des partenaires ont manifesté leur intérêt à travailler à leur reconduction. La CRÉ sera informée, au cours du prochain mois, de l'état de situation dans ces dossiers. Il est précisé cependant qu'en ce qui concerne le dossier Enfance - famille, un solde permet de prolonger l'entente sur quelques semaines.

Participation / soutien à des tables de travail – Résolution

Résolution relative à la participation et/ou au soutien à des tables de travail

- CONSIDÉRANT que le CRD, dans le cadre de ses mandats, soutenait ou participait à une multitude de tables de travail;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ a signifié son intention de s'inscrire, après fixation de ses priorités, dans le prolongement des activités de concertation que soutenait ou auxquels participait le CRD;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ n'a pas eu le temps requis pour préciser ses priorités en matière de soutien et/ou participation aux activités de concertation;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ reconnaît la nécessité de maintenir une continuité dans les activités de concertation, ceci afin de ne pas engendrer une démobilisation des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Périgny, appuyé par madame Hélène Arseneau, de maintenir, par le biais du personnel du CRD, devenu le 1^{er} avril le personnel de la CRÉ, la participation et/ou le soutien à l'ensemble des tables de travail, le temps pour la CRÉ de déterminer ses orientations en la matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fonds de diversification – Résolution

Résolution relative au transfert du volet diversification économique régionale du FDR vers les CLD de la région

- CONSIDÉRANT que le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDÉRR) prévoit transférer vers les CLD de la Mauricie la gestion du volet *diversification économique régionale* du FDR, suite à une recommandation de la CRÉ-Mauricie à cet effet ;
- CONSIDÉRANT que les ententes de gestion entre les MRC et le MDÉRR concernant les CLD, qui intégreront le cadre normatif de cette enveloppe, ne sont pas encore conclues ;
- CONSIDÉRANT que l'entente de gestion entre la CRÉ-Mauricie et le MDÉRR, qui devra tenir compte de ce transfert vers les CLD, n'est pas encore conclue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Savard, appuyé par monsieur Michel Angers,

- de reporter la recommandation de la CRÉ-Mauricie concernant la répartition du volet diversification économique régionale du FDR entre les CLD de la région, afin d'évaluer différents scénarios de répartition, qui seront soumis par le comité exécutif, lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossiers à court terme**Commission Coulombe – Résolution**Résolution relative à la
Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission
Coulombe)

CONSIDÉRANT la volonté de la Conférence régionale des élus de la Mauricie de présenter un mémoire auprès de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise;

CONSIDÉRANT que la Commission se présentera à Shawinigan les 15 et 16 avril 2004, ce qui laisse très peu de temps pour la production de ce mémoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jules Paquin, appuyé par monsieur Jean-Paul Diamond,

→ de confier à monsieur Jacques Pinard, consultant externe, le mandat de produire ce mémoire pour un montant approximatif de 2 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Organismes de planification et développement : évaluation

La CRÉ ayant le mandat d'évaluer les organismes de développement de la région, il est précisé qu'elle souhaite procéder sous peu à l'élaboration d'un cadre d'évaluation afin que, d'ici la fin de l'été prochain, les organismes concernés soient avisés de la procédure à venir.

Derniers dossiers du CRD

Le conseil d'administration du Conseil régional de développement avait écoulé le Fonds de développement régional (FDR), qui venait à échéance le 31 mars 2004, en traitant la dizaine de dossiers qui étaient sur la table de travail en mars. Le solde du FDR ne permettait pas cependant de répondre adéquatement à la demande. Le conseil d'administration a alors souhaité que ces derniers dossiers soient soumis à la CRÉ afin qu'elle puisse, éventuellement, évaluer la possibilité de bonifier l'aide financière accordée.

CA/04-05-01-12

QUESTIONS ADMINISTRATIVES**Demande d'avis juridique relatif au transfert du personnel - Résolution**Résolution relative à la demande d'un avis juridique
relatif au transfert du personnel du CRD à la CRÉ

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie succède au CRD à compter du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que des avis de licenciement ont été envoyés au personnel du CRD le 2 février 2004 en prévision d'une cessation d'emploi le 31 mars 2004;

CONSIDÉRANT qu'une résolution accordant des indemnités de départ au personnel du CRD non transféré à la CRÉ a été adoptée par le CA du CRD le 3 février 2004, en raison du fait que les clauses rattachées à la cessation d'emploi dans les contrats et conventions de travail étaient minimales ;

CONSIDÉRANT que ces indemnités de départ seraient payables jusqu'au 31 mars 2004, moment où la CRÉ aurait été en mesure d'offrir un

contrat de travail aux employés retenus et de verser ces indemnités à ceux qui ne le seraient pas ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par madame France Beaulieu,

- de demander un avis juridique afin de clarifier les droits et obligations de la CRÉ eu égard au transfert du personnel du CRD à la CRÉ, notamment en ce qui concerne le paiement des indemnités de départ votés par le CRD au personnel qui ne serait pas transféré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution de subrogation – Résolution

Résolution relative à la subrogation, au profit
de la CRÉ de la Mauricie, de tous les biens et actifs,
droits et obligations du CRD

- CONSIDÉRANT que la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Loi sur le MDÉRR) remplace la Loi sur le ministère des Régions;
- CONSIDÉRANT que la Loi sur le ministère des Régions prévoyait que le Conseil régional de développement (CRD) représentait, pour chaque région administrative du Québec, l'interlocuteur privilégié du gouvernement;
- CONSIDÉRANT que, par la Loi sur le MDÉRR, est instituée, pour chaque région administrative du Québec, une Conférence régionale des élus (CRÉ) et que celle-ci est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional;
- CONSIDÉRANT que les ententes conclues entre le gouvernement et le CRD, en vertu des articles 19 et 20 de la Loi sur le ministère des Régions, prendront fin au plus tard le 31 mars 2004 ou dès la signature d'une entente entre la CRÉ et le gouvernement, conformément à l'article 98 de la Loi sur le MDÉRR;
- CONSIDÉRANT qu'une entente au sens de l'article 98 de la Loi sur le MDÉRR interviendra sous peu entre la CRÉ et le gouvernement et que cette entente est l'équivalent de l'entente qui existait entre le gouvernement et le CRD, selon les articles 19 et 20 de la Loi sur le ministère des Régions;
- CONSIDÉRANT que, selon l'article 176 de la Loi sur le MDÉRR, certains droits et obligations du CRD, découlant d'ententes conclues en vertu des articles 19 et 20 de la Loi sur le ministère des Régions, sont transférés à la CRÉ à la date prévue dans l'entente à être conclue en vertu de l'article 98 de la Loi sur le MDÉRR entre la CRÉ et le gouvernement;
- CONSIDÉRANT que la Loi sur le MDÉRR ne prévoit pas spécifiquement le remplacement du CRD par la CRÉ mais que, dans les faits, la CRÉ souhaite remplir son mandat avec les ressources matérielles et une partie des ressources humaines du CRD;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ consent à se voir transférer les droits et obligations, les biens et les actifs du CRD, et même ceux dont la Loi sur le MDÉRR ne prévoit pas de transfert automatique, tels les droits et obligations relatifs aux dépenses de fonctionnement du CRD;

CONSIDÉRANT que le CRD a adopté une résolution par laquelle il accepte de céder à la CRÉ tout ses biens et actifs ainsi que ses droits et obligations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Angers, appuyé par monsieur Jules Paquin,

- que la CRÉ soit subrogée dans tous les biens et actifs ainsi que droits et obligations du CRD et qu'à cette fin, son représentant soit autorisé à procéder à la signature de tous documents, de quelque nature que ce soit, permettant la réalisation de cette subrogation, notamment la signature d'un acte de cession entre le CRD et la CRÉ;
- que la CRÉ soit subrogée dans tous les droits et obligations du CRD à l'égard de son personnel, étant entendu que, dans un délai raisonnable, la CRÉ précisera ses intentions à l'égard des employés qu'elle garde à son emploi, ainsi que des employés qu'elle ne souhaite pas maintenir à son emploi;
- de donner mandat au président de signer tout document relatif à cette subrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution du 25 mars 2004 relative à la période de transition – Résolution

Résolution relative à la période de transition entre le CRD et la CRÉ

CONSIDÉRANT la volonté de la Conférence régionale des élus de la Mauricie de prendre la relève du CRD sans que les activités de développement n'en soient affectées;

CONSIDÉRANT que, de ce point de vue, la Conférence régionale des élus de la Mauricie a déjà signifié son intention de retenir les services de certains employés du CRD;

CONSIDÉRANT que les échéanciers serrés n'ont pas permis à la Conférence régionale des élus de la Mauricie de préciser ses besoins en regard de son personnel;

CONSIDÉRANT que le personnel du CRD dispose également de peu de temps et d'une information encore partielle pour prendre des décisions en regard de son avenir professionnel, notamment en regard de la décision d'encaisser, avant le 1^{er} avril 2004, la prime de départ accordée par le CRD ou poursuivre le lien d'emploi avec la CRÉ, avec le risque de perdre cette prime à compter du 1^{er} avril 2004, sans assurance de maintien du lien d'emploi;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par monsieur Claude Trudel, de reporter jusqu'au 3 mai 2004, sans préjudice aux parties, l'échéance où :

- la CRÉ pourra préciser ses intentions à l'égard du personnel du CRD;
- le personnel du CRD pourra prendre une décision éclairée quant à son avenir professionnel, tout en maintenant, jusqu'au 3 mai 2004, les droits qui sont les siens au 31 mars 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution du 25 mars 2004 relative à l'autorisation de dépenses ainsi que certaines démarches administratives – Résolution

Résolution relative à l'autorisation de dépenses ainsi que de certaines démarches administratives

CONSIDÉRANT que la première rencontre officielle de la CRÉ est prévue le 2 avril 2004;

CONSIDÉRANT que, d'ici cette date, certaines factures sont à payer;

CONSIDÉRANT que, pour être opérationnelle au 1^{er} avril 2004, la CRÉ a un certain nombre de pré-requis à respecter;

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Michel Angers,

- d'autoriser le paiement de deux factures, soit :
 - Cogeco Câble – 185 \$ (1 mois)
 - Photocopieur et télécopieur – 1 772 \$ (3 mois)
- d'autoriser, au besoin, le paiement d'autres factures, avec caution du président intérimaire de la CRÉ;
- d'autoriser le directeur général du CRD à demander
 - des numéros d'employeur pour la CRÉ;
 - à inscrire la CRÉ à la CSST;
 - à donner suite, au besoin, à d'autres démarches administratives requises pour l'opérationnalisation de la CRÉ, après autorisation du président de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Personnel : identification des besoins

Il est précisé que la CRÉ entend identifier ses besoins en regard du personnel d'ici la prochaine rencontre prévue à la fin d'avril 2004. Le personnel du Conseil régional de développement de la Mauricie avait été prolongé au 31 mars 2004, pour une période transitoire de un mois.

Ouverture de comptes – Résolution

Résolution relative à l'ouverture de compte

CONSIDÉRANT que la CRÉ est un nouvel organisme d'autorité publique;

CONSIDÉRANT que, de ce point de vue, elle doit constituer ses propres comptes bancaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Savard, appuyé par monsieur Jean-Yves Laforest, d'ouvrir les trois comptes suivants :

- Administration
- Fonds de développement régional
- Salaires

Pour les deux premiers comptes, les signataires sont : les six membres du comité exécutif et le directeur général (2 de 7).

Pour le compte « salaires », les signataires sont les six membres du comité exécutif, le directeur général et la secrétaire administrative (2 de 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Report de vacances – Résolution

Résolution relative au report des vacances du personnel du CRD (CRÉ)

CONSIDÉRANT que le CRD, mettant fin à ses activités, devrait verser à l'ensemble de son personnel les montants réservés pour les vacances;

CONSIDÉRANT que certains des employés du CRD vont devenir des employés de la CRÉ et souhaiteront, dans ce contexte, se prévaloir de leurs vacances en cours d'année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Elzéar Lepage, appuyé par monsieur Claude Trudel, de reporter cette échéance jusqu'au moment où la CRÉ aura précisé ses intentions à l'égard du personnel du CRD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délégation de gestion – Résolution

Résolution relative à une délégation de gestion de la CRÉ de la Mauricie au CRD

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'est pas en mesure, à ce moment-ci, de soumettre à la CRÉ de la Mauricie une entente de gestion venant préciser son enveloppe budgétaire ainsi que son cadre de gestion;
- CONSIDÉRANT que, de ce point de vue, la CRÉ de la Mauricie se retrouve dans une zone grise;
- CONSIDÉRANT la volonté des membres de la CRÉ de la Mauricie d'identifier des mécanismes qui ne viendront pas interférer dans les activités de développement ainsi que dans les processus de transition entre le CRD et la CRÉ de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT la directive émise sur le sujet par la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Denis Leduc, appuyé par madame Hélène Arseneau, de confier au CRD, du 1^{er} avril 2004 jusqu'à ce que la CRÉ de la Mauricie ait signé son entente de gestion avec le gouvernement du Québec, la gestion administrative de la CRÉ, sous réserve de l'approbation des dépenses par cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-01-13

POINTS D'INFORMATION

Formation des administrateurs

Tous les membres de la CRÉ sont d'avis qu'une séance de formation leur serait profitable considérant les nouveaux mandats de développement régional qui leur sont dévolus. Une requête en ce sens devrait être adressée au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, au cours des prochaines semaines, afin que cette formation puisse être offerte en septembre.

Rencontres du CA de la CRÉ

Certaines contraintes ont obligé les membres de la CRÉ à tenir leur première assemblée publique en avant-midi. Il en sera probablement ainsi d'ici la fin de l'été. Cependant, au plus tard au début de l'automne prochain, les assemblées de la CRÉ devraient se tenir en soirée afin de permettre au public d'y assister en grand nombre.

Ces assemblées se tiendront toujours dans un hôtel de ville, en des endroits différents, à la grandeur de la Mauricie. La CRÉ a l'intention de se rendre à La Tuque au moins une fois l'an.

Monsieur Jean-Paul Diamond et madame Jocelyne Elliott Leblanc souhaitent que la prochaine assemblée ait lieu à la MRC de Maskinongé.

Forum régional « Briller parmi les meilleurs »

Le Forum régional est l'un des premiers dossiers qui relèvent de la CRÉ. Le président présente succinctement les quatre grands thèmes sur lesquels le gouvernement souhaite entendre les citoyens des régions. Ces thèmes sont : la santé et les services sociaux; l'éducation, la formation et l'emploi; le développement économique, régional et durable; la famille et le développement social.

Le Forum devrait se tenir, en Mauricie, le 12 juin. Dès que l'information sera disponible, elle sera largement diffusée.

CA/04-05-01-14**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À ce moment-ci de l'assemblée, les membres de la CRÉ ont accueilli les commentaires du public et répondu aux questions qui leur ont été adressées. Le président a remercié l'assistance pour l'intérêt manifesté quant aux travaux de la CRÉ.

CA/04-05-01-15**PROCHAINE RENCONTRE**

La 2^e assemblée publique de la CRÉ aura lieu le vendredi 30 avril à 10h00, à la salle du conseil de la MRC de Maskinongé. Il est réitéré qu'au plus tard à compter de l'automne 2004, les assemblées publiques de la CRÉ se tiendront en soirée, et l'ordre du jour sera disponible pour tous.

CA/04-05-01-16**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Jules Paquin, appuyé par monsieur Elzéar Lepage, l'assemblée est levée à 11h30.

André Landry
Président

Jocelyne Elliott Leblanc
Secrétaire